

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 11 votants : 11
Date de convocation : 29/11/2017

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Pierrick MARQUET, Yannis COIRAULT, Patrick DECEMME, Franck PENIN, Ludovic DEBENEST, Erwan BARILLOT, Jean-Louis CLISSON, Pierre GEORGES, Gérard RIBOT, Anthony HYPEAU

Absents : Emilie NIVET, Estelle GREMILLON, Christian BARITAUD,

Secrétaire de séance : Pierrick MARQUET

Objet : Étude de devis. Délibération n°1

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter :

- Le devis de la société SIGNAUX GIROD d'un montant de 136.03€ TTC pour un panneau d'interdiction de station et un panonceau
- Le devis de la société TRAVAUX PUBLICS&RURAUX d'un montant de 8 754€ TTC pour le renouvellement d'une citerne incendie
- Le devis de DAMIEN DECAUDIN d'un montant de 840€ pour l'élagage des tilleuls de l'église, des tilleuls de la mairie, des érables ainsi que de l'acacia
- Le devis de R.I.C COLLECTIVITÉ d'un montant de 828€ TTC pour le remplacement de l'ordinateur portable de la mairie. L'avoir de 486€ sera utilisé pour cet achat.

Pour 2018, le conseil municipal décide d'accepter :

- Le devis SAS BARRÉ d'un montant de 16 503.60€ TTC pour le terrassement du city stade
- Le devis de la société STPM d'un montant de 13 753€ pour le terrassement de la cour de la bibliothèque

Objet : Désignation d'un responsable de la bibliothèque municipale. Délibération n°2

Suite à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque municipale, il y a lieu de nommer un(e) responsable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de nommer Mme Isabelle MARQUET comme responsable de la bibliothèque municipale.

Objet : réintégration d'une parcelle dans le budget de la commune. Délibération n°3

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'intégrer la parcelle cadastrée AB359 actuellement à l'inventaire du budget annexe Multi-service dans le budget de la commune au numéro d'inventaire 218, au compte 2111 pour un montant de 5003€

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Objet : Admission en non-valeur, virement de crédit. Délibération n°4

Sur proposition de M. le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'admettre en non-valeur des titres de recettes ayant pour objet : loyers dus par la SARL MADISSON pour le logement appartenant à la Commune situé 2 Rue des Ormeaux

- pour un montant de 574.80 € sur l'exercice 2011

- pour un montant de 937.60 € sur l'exercice 2012

- pour un montant de 1142.18 € sur l'exercice 2013

- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 654.58 euros.

- DIT qu'il est nécessaire de procéder au un virement de crédit suivant :

Section fonctionnement		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
615228 - Autres bâtiments	2 654.58	
6541 - Créances admises en non-valeur		2 654.58
	euros	euros

Objet : prise de la compétence Maison de Service Au Public par la communauté de communes. Délibération n°5

M. le Maire présente la délibération de conseil communautaire du 13 novembre 2017 favorable à la prise de compétence MASAP (Maison de service au public)

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour la prise de compétence MASAP par la communauté de communes